



Succession Famille recomposée et enfant en commun

Par **ANSEMI Aurelie**, le **03/12/2018 à 18:47**

Bonjour,

Nous avons mon conjoint et moi un projet de construction. Mon conjoint a 2 enfants reconnus de son côté et 1 enfant en commun avec moi. Aucun mariage des deux côtés précédemment et nous vivons en couple sans mariage ni PACS.

Comment privilégiez notre enfant en commun ? Que devons nous faire ? Merci de votre retour.

Par **youris**, le **03/12/2018 à 18:58**

bonjour,

les enfants sont héritiers réservataires de leurs parents et la réserve héréditaire est fonction du nombre d'enfant de chaque parent.

par contre vous pouvez avantager un enfant en lui léguant par testament la quotité disponible. je vous conseille de consulter un notaire pour éviter toutes contestations à votre décès.

salutations